

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS**  
**SÉANCE DU 21 MAI 2024 À 18 HEURES 30**

N° DEL2024\_075 : ACQUISITION DE TERRAINS AUX CONSORTS ROQUES -  
TERSSAC

**L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un mai**

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 21 mai 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 15 mai 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Daniëlle PATUREY, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Cindy PERLIN-COCQUART

**Membres présents non votants** :

Mesdames Marie-Thérèse LACOMBE, Isabelle REDON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Monsieur Jacky MIQUEL

**Membres excusés** :

Madame Christine TAMBORINI, Messieurs Frédéric CABROLIER, Philippe GRANIER, Patrick MARIE

**Membres représentés** : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Roland GILLES), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Nicole HIBERT), Jean-Laurent TONICELLO (pouvoir à Nathalie FERRAND-LEFRANC)

**Conseillers communautaires en exercice** : 50 titulaires et 10 suppléants

**Quorum** : 26

**Votants** : 47

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 21 MAI 2024**

### **N° DEL2024\_075 : ACQUISITION DE TERRAINS AUX CONSORTS ROQUES - TERSSAC**

Pilote : Développement économique et de l'innovation

**Monsieur Roland GILLES, rapporteur,**

La famille Roques est propriétaire, au travers d'une société civile immobilière (SCI), de plusieurs parcelles classées en terrain agricole au nord et au sud de la rocade, à hauteur de l'échangeur de Terssac.

La famille Roques sollicite la communauté d'agglomération de l'Albigeois afin que cette dernière lui achète un ensemble de terrains.

Les parcelles concernées sont situées sur la commune de Terssac, dans les lieux-dits Rieumas, La Bouriette, La Sagne, Fontvieille. Les références cadastrales sont les suivantes : ZA41, ZA53, ZA56, AN102, AN106, AN114, AX11, AX13, AX14, AX17, AX19. La superficie totale est de 49 336 m<sup>2</sup>.

L'avis de France Domaine du 26 février 2024 établit la valeur vénale de cet ensemble foncier à 30 000€ avec une marge de négociation de 15 %.

L'acquisition de ces terrains agricoles offre plusieurs perspectives :

- les terrains situés au sud de la rocade sont situés dans le périmètre de la zone d'aménagement différé (ZAD) dite Fontvieille-La Pélatié sur les communes de Terssac et Albi. Cette ZAD a été créée en 2019 sur une surface de 90,3 hectares. Ces 3,2 hectares permettront d'accroître la maîtrise foncière sur un secteur pouvant faire l'objet de futurs aménagements économiques ;

- les terrains agricoles qui n'auront pas de vocation affirmée pourront servir de compensation dans un contexte où la loi climat et résilience du 22 août 2021 vise à renaturaliser un espace pour chaque espace artificialisé.

Les terrains concernés sont exploités par le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) Laurens du Colombier au Séquestre. Le montant du fermage perçu par le propriétaire est de 636,49€ pour l'année 2023.

Il est proposé au Conseil communautaire d'acquérir les parcelles ZA41, ZA53, ZA56, AN102, AN106, AN114, AX11, AX13, AX14, AX17, AX19, pour une superficie totale de 49336 m<sup>2</sup>, au prix de 34 500€, droits et frais de mutation en sus.

**Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de France Domaine du 26 février 2024,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 30 avril 2024,

CONSIDÉRANT l'intérêt à accroître la maîtrise foncière sur ce secteur d'expansion économique,

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** l'acquisition auprès de la SCI Roques, domiciliée 7 route de Carlus à Terssac 81150, des parcelles situées sur la commune de Terssac et référencées ZA41, ZA53, ZA56, AN102, AN106, AN114, AX11, AX13, AX14, AX17, AX19, pour une superficie totale de 49336 m<sup>2</sup>, au prix de 34 500€, droits et frais de mutation en sus.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

**AUTORISE** madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Fait le 21 mai 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Thierry DUFOR